

**Mairie**  
1 Place de la Mairie  
33210 PREIGNAC  
  
**Tél :** 05 56 63 27 39  
**Fax :** 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

**DESTINATAIRE**

SFR - 3310005768  
**M.PAGES Jérôme**  
12 Rue Paul Mesple  
31106 TOULOUSE

DP03333723P0057

Déposée le 04/12/2023

Par :	SFR -3310005768
Représenté(e) par :	M. PAGES Jérôme
Demeurant à :	12 Rue Paul Mesple 31106 Toulouse
Pour :	Ouvrage technique : Pylône arbre relais téléphone mobile – Pose d'une clôture grillage de couleur verte
Destination :	Equipement d'Intérêt collectif
Sur un terrain sis à :	PRES DE L'ARIESTE 33210 PREIGNAC
Cadastré :	A-628
Superficie :	25379 m <sup>2</sup>

**DECISION DE RETRAIT REFUSANT UNE DECLARATION PREALABLE**

Au nom de la commune par le Maire

Le Maire,

Vu la demande de Déclaration Préalable pour l'installation un pylône arbre relais téléphone mobile avec la pose d'une clôture grillage de couleur verte d'une hauteur de 2 mètres présentée le 04/12/2023 par SFR -3310005768

Vu l'objet de la demande :

- Installation d'un **ouvrage technique d'intérêt collectif** (pylône arbre relais téléphonique mobile d'une hauteur de 30m)
- Installation d'une clôture grillagée de couleur verte d'une hauteur de 2m
- Sur le terrain situé au lieu-dit Près de l'Arieste

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Plan de Prévention du Risque Inondation - Garonne - Secteurs de Rions à Toulonne et de Virelade à Le Tourne approuvé par arrêté préfectoral en date du 17/12/2001 et révisé le 23/05/2014,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé par délibération du Conseil Communautaire en date du 17/05/2017,

**Mairie**

1 Place de la Mairie  
33210 PREIGNAC

Tél : 05 56 63 27 39  
Fax : 05 56 63 80 28

mairie@preignac.fr

Vu la délibération du conseil communautaire prescrivant l'élaboration du PLUI en date du 28/06/2017, complétée par la délibération modificative du 26/09/2018,  
Vu la délibération du conseil communautaire portant débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables du PLUI en date du 07/07/2021,  
Vu la demande de recours gracieux en date du 04/01/2024 ;

**DECIDE**

**Article 1 :** La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

**Article 2 :** Le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision.

**Article 3 :** AFFICHAGE RÉCÉPISSÉ DE DEPOT

Le récépissé de dépôt remis et affiché en mairie le 04/12/2023.

Fait à PREIGNAC,  
Le 07/02/2024  
Le Maire,



Thomas FILLIATRE

*La présente décision est transmise au représentant de l'État dans le département dans les conditions prévues aux articles L 2131-1 et L 2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.*